

NOTIFICATION AUX PARTIES

No. 2022/049

Genève, le 29 juin 2022

CONCERNE :

Ateliers sur les avis d'acquisition légale

Ateliers prévus

1. Conformément au paragraphe d) de la décision 18.123, le Secrétariat prévoit d'organiser plusieurs ateliers sur les avis d'acquisition légale qui ont été retardés par la pandémie de COVID-19. Le Secrétariat prévoit deux ateliers régionaux/thématiques, l'un sur les arbres et l'autre sur les espèces marines, ainsi qu'un atelier international de plus grande ampleur.
2. Ces ateliers auront pour objectif de faciliter la discussion et l'échange entre les Parties concernant la mise en œuvre de la résolution Conf. 18.7, et comprendront des outils de formation et des outils pratiques pour la vérification de l'acquisition légale de spécimens CITES.
3. Les Parties auront l'occasion de participer au processus d'affinage du contenu du Guide rapide pour la réalisation des avis d'acquisition légale qui figure en annexe au document [SC74 Doc. 40](#) et qui sera présenté à la Conférence des Parties à sa 19^e session (CoP19, Panama, 2022).
4. L'atelier international de plus grande ampleur devrait aussi permettre aux Parties de donner leur avis sur l'utilisation éventuelle et le contenu d'une application numérique qui sera développée pour aider davantage les Parties à automatiser les différentes étapes.
5. Des détails sur les ateliers seront fournis prochainement via d'autres notifications aux Parties et la page web consacrée aux avis d'acquisition légale que le Secrétariat a préparée et qui sera disponible en ligne prochainement. L'atelier international de plus grande ampleur aura lieu au Royaume-Uni du 30 août au 1^{er} septembre 2022. D'autres détails seront publiés dans une notification aux Parties qui donnera à chacun l'occasion d'exprimer son intérêt à participer. En outre, des lettres d'invitation seront envoyées pour la participation aux ateliers régionaux. Un atelier régional sur les espèces marines pour les Parties hispanophones d'Amérique latine devrait avoir lieu mi-août 2022 au Pérou.

Questionnaire figurant en annexe

6. En préparation des ateliers mentionnés ci-dessus, les Parties sont invitées à exprimer leur intérêt à participer en répondant au questionnaire joint à la présente notification.
7. Le Secrétariat encourage la participation des organes de gestion CITES qui ont conçu ou sont en train de développer des méthodes, des outils pratiques, des informations législatives, une

expertise criminalistique et d'autres ressources permettant de rendre des avis d'acquisition légale. Les représentants d'organisations éligibles, ayant la qualification technique en matière de conception de systèmes de vérification de la légalité et réalisant des avis d'acquisition légale (universités, secteurs privés, organes de certification, ONG, etc.) sont aussi encouragés à participer.

8. Il est prévu que ces ateliers aient lieu en présentiel avec la possibilité d'organiser une diffusion en temps réel (streaming) pour ceux qui ne pourraient assister en personne.
9. Les participants des pays éligibles pourraient être parrainés sur demande écrite, en fonction de la disponibilité de fonds externes et des critères utilisés pour le projet sur les délégués parrainés.
10. Les Parties et les observateurs intéressés sont priés de remplir le questionnaire joint à la présente notification et d'envoyer leurs réponses par courriel à M^{me} Penelope Benn (penelope.benn@un.org) dès que possible, mais avant le 22 juillet 2022. L'information recueillie sera analysée et le Secrétariat pourra préparer les documents d'information pour les ateliers.